

L'appli Yuka condamnée pour « pratiques commerciales trompeuses »

En quelques années seulement, l'application Yuka s'est retrouvée dans des millions de smartphones dans le monde avec pour objectif d'alerter les consommateurs sur les qualités nutritionnelles et les produits potentiellement dangereux présents dans l'industrie agroalimentaire. Mais cette dernière ne compte pas se laisser faire.

Un fabricant de jambon mal noté par Yuka

C'est la deuxième fois que l'application Yuka se retrouve devant les tribunaux en 2021 et perd. Et dans les deux cas, c'est l'industrie agroalimentaire spécialisée dans la charcuterie qui remporte la manche.

Selon les informations du Parisien, lundi 14 septembre 2021 le tribunal de commerce d'Aix-en-Provence a donné raison à ABC industrie, fabricant de charcuterie, dont certains produits sont mal notés sur l'application Yuka. La raison ? La teneur élevée en nitrites : très utilisés dans la charcuterie, notamment pour la conservation mais aussi pour que le jambon industriel ait sa couleur rose, il pourraient être bientôt interdits en France.

Mais ce n'est pas sur ce point que l'affaire s'est déroulée mais sur les « importants préjudices financiers et moraux, outre une atteinte grave à sa réputation » que Yuka aurait occasionné au fabricant, à cause de la note et des informations fausses sur les nitrites.

Yuka condamnée, doit retirer des informations fausses

Si la cofondatrice de Yuka, Julie Chapon, a déclaré que « le système de notation de Yuka n'a pas été remis en question », l'application aura quand même perdu le procès : elle est condamnée à verser 25.000 euros de dommages et intérêts à ABC Industrie (qui en demandait plus de 700.000) pour « pratiques commerciales déloyales », « pratiques commerciales trompeuses » et « actes de dénigrement ».

Yuka va surtout devoir retirer les mauvaises appréciations associées aux produits de l'industriel et enlever le mention « risque élevé » qu'elle attribue aux nitrites (additif E250). Yukla n'a également plus le droit de déclarer que les nitrites présentent un risque « cancérigène » ou « génotoxique ».

Yuka a décidé de faire appel de la décision de justice, comme elle a fait appel de sa condamnation de mai 2021 qui l'a vue perdre face à la Fédération des industriels charcutiers traiteurs. L'application devrait par ailleurs se retrouver devant les juges à la suite de plusieurs actions en justice intentées par des industriels à titre individuel, découlant de la victoire de leur fédération.